

---

# Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord

*L'éclairage de l'approche comparative*

---

Claude Poirier  
*Département de langues et linguistique*  
*Université Laval*

On sait que la variation géographique du français en Europe s'explique dans une large mesure par l'influence des substrats. Le français s'est en effet implanté sur des territoires où l'on parlait des dialectes apparentés par leurs origines à celui de Paris, mais distincts de celui-ci; ces parlers ont laissé des traces dans la langue qui les a recouverts peu à peu depuis le Moyen Âge. Une autre cause de la diversité des français régionaux d'Europe tient à l'influence de langues (adstrats) avec lesquelles le français est entré en contact dans certaines régions: flamand, allemand, italien, espagnol, etc.

Les variétés de français d'Amérique du Nord présentent elles aussi des différences sensibles les unes par rapport aux autres; l'acadien, le québécois et le louisianais, pour se limiter aux variétés souches, ont chacun une physionomie particulière. Il n'est pas nécessaire de faire une longue recherche pour se rendre compte que la cause première de la variation du français en Europe, c'est-à-dire l'influence des substrats,

ne peut pas être invoquée pour expliquer la diversité des français d'Amérique. En effet, il n'y a pas eu, en Amérique du Nord, superposition du français à des langues locales, mais plutôt transmission naturelle de la langue d'une génération à l'autre depuis l'époque des premiers immigrants français: il n'y a donc pas lieu de parler de substrats.

Le but de cet article est de faire la démonstration que la comparaison des variétés régionales du français en Amérique du Nord est susceptible de fournir des données de première importance pour l'explication historique de certaines caractéristiques de ces variétés et de faire apparaître les causes de leurs différences, surtout si l'on pratique cet exercice à la lumière des données de l'histoire, de la géographie, de la toponymie et autres sciences humaines. Cette démonstration, je l'espère, pourra favoriser une plus grande concertation entre les spécialistes de ces disciplines dans le but de donner une explication globale plus satisfaisante du phénomène de l'implantation et de la diversification du français en Amérique du Nord.

Pour cette comparaison, on dispose d'un bon nombre d'enquêtes linguistiques, les unes couvrant des territoires étendus (par exemple Massignon, 1962; Dulong et Bergeron, 1980; Lavoie *et al.*, 1985), d'autres de petites localités (par exemple Landry, 1943; Hull, 1956). Ces travaux portent surtout sur la variété québécoise, mais la variété acadienne et les autres variétés canadiennes font l'objet de descriptions de plus en plus nombreuses; pour le français louisianais, on dispose de toute une série de thèses qui ont été réalisées à la Louisiana State University dans les années 1930 et 1940. Ces travaux sont de valeur inégale, mais aucun d'entre eux ne peut être écarté; la description la plus modeste peut tout aussi bien livrer le renseignement dont on a besoin pour étayer un raisonnement, faire pencher la balance en faveur d'une explication plutôt qu'une autre.

C'est en travaillant à la recherche des origines du français québécois, dans le cadre des travaux du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), que la nécessité de la comparaison pour l'étude des français d'Amérique s'est imposée à moi. Au départ, l'équipe du TLFQ cherchait à préciser la provenance des traits caractéristiques du français québécois en mettant en rapport les usages québécois avec ceux des régions de France qui ont fourni des immigrants à la colonie laurentienne.

Peu à peu, il est devenu évident qu'il fallait élargir cette comparaison à d'autres régions francophones d'Europe, en raison du fait qu'elles pouvaient avoir conservé des traits du français ancien qui s'étaient perdus ailleurs, et même à des territoires où la langue qui s'est développée n'est pas une variété de français mais un créole, comme à la Réunion (voir Poirier, 1979).

C'est cette même méthode que j'ai appliquée à l'étude de certains traits des français nord-américains. Je présenterai ici quelques-uns des faits que j'ai examinés en les mettant en relation avec trois des facteurs principaux de la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord que ma recherche comparative m'a permis de dégager ou de confirmer<sup>1</sup>.

## LE PEUPLEMENT D'ORIGINE

C'est depuis les années 1940 qu'on a commencé à s'intéresser sérieusement à la question des grandes régions linguistiques du domaine français en Amérique du Nord (voir Haden, 1942). On trouve cependant dès le XIX<sup>e</sup> siècle des renseignements sur cette question dans divers écrits (par exemple Dunn, 1880, s.v. *amarrer* et (*bottes*) *malouines*). On dispose aujourd'hui de données importantes sur le sujet grâce aux contributions de Massignon (1962), de Vinay (1973), de Dulong et Bergeron (1980), de Lavoie *et al.* (1985), etc.

On sait qu'il existe tout un faisceau d'isoglosses séparant le domaine acadien<sup>2</sup> et le domaine québécois. On connaît l'exemple classique que constitue l'opposition entre *aune* et *verne*, ces mots servant à désigner le petit arbre qui croît dans les lieux humides, le premier au Québec, le second en Acadie. Cette opposition est confirmée par la toponymie; les dérivés du mot *aune* se retrouvent au Québec (par

- 
1. Qu'on me permette ici de remercier mes collègues Lionel Boisvert, Jean-Denis Gendron et Claude Verreault, dont les commentaires ont permis d'améliorer la première version de ce texte, ainsi que Martine Germain qui a participé à sa révision finale.
  2. Par *domaine acadien*, j'entends ici non seulement les territoires où le français est parlé dans les Provinces maritimes, mais également les zones de peuplement acadien sur le territoire québécois (baie des Chaleurs, Basse-Côte-Nord et, bien sûr, Îles-de-la-Madeleine).

exemple *Saint-Roch-des-Aulnaies*), ceux du mot *verne* en Acadie (par exemple *La Vernière*, aux Îles-de-la-Madeleine). Les géolinguistes (par exemple Weinhold, 1984, p. 273) n'ont pas manqué de voir que ces deux mots étaient également en distribution complémentaire sur le sol de France: *aune* est le mot de la partie nord (domaine d'oïl), *verne* celui de la partie sud (domaine d'oc).

La distribution des mots servant à désigner la bouilloire est également bien connue: si l'on simplifie un peu les choses, on constate que *coquemar* est le mot des Acadiens, que *bombe* est le mot de l'est du Québec et *canard* celui de l'ouest, la ligne de démarcation entre les deux derniers ayant la forme d'une pointe en direction de Montréal à partir de Saint-Ubalde (Portneuf), passant à l'est de Baie-du-Febvre (Yamaska), à l'ouest d'Acton Vale (Bagot) et revenant juste au nord de Sherbrooke pour se terminer dans la région de Lac-Mégantic (voir la question 170 dans Dulong et Bergeron, 1980)<sup>3</sup>. En fait, la répartition géographique de ces deux mots est beaucoup plus complexe, avec de nombreux cas de superposition à l'intérieur de chacune des deux zones. En Abitibi-Témiscamingue et dans les régions francophones de l'Ontario, les deux mots sont en concurrence, ce qui s'explique par le peuplement mixte de ces régions à partir de chacune des zones occupées par *bombe* et *canard* dans la vallée du Saint-Laurent.

Si l'on prend en compte les données sur l'histoire de ces mots au Québec, on peut constater que *canard* était connu dans la zone est du Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui suggère que la suprématie actuelle de *bombe* dans cette zone n'était peut-être pas aussi nette autrefois; la pénétration de *bombe* dans l'aire de *canard* traduirait alors une poussée ultérieure en direction ouest et refléterait l'influence du parler de la région dominée par Québec sur celle dominée par Montréal. Quant à *coquemar*, les données du fichier du TLFQ montrent que c'était le mot général au début de la colonie; *coquemar* a été supplanté par *canard* et par *bombe* et ne s'est finalement maintenu que dans l'aire acadienne, qui est la plus conservatrice (*coquemar* n'est plus attesté au Québec à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle).

---

3. La répartition géographique des mots *bombe* et *canard* a été remarquée déjà au XIX<sup>e</sup> siècle (voir Dunn, 1880, et Clapin, 1894, s.v. *bombe*).

La prononciation du phonème /r/ au Canada français a fait l'objet de divers travaux depuis le milieu du siècle. On a dès le départ attiré l'attention sur la répartition des deux façons de prononcer cette consonne, à l'avant de la bouche et avec le bout de la langue ([r] apical), à l'arrière et avec le dos de la langue ([R] dorsal): le premier est celui qui domine dans la région de Montréal, le second dans celle de Québec. D'après les données de Dulong et Bergeron (1980, vol. 1, p. 31), l'isoglosse des /r/ suit une trajectoire qui passe par Yamachiche, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, et qui sépare Sherbrooke et La Patrie, près de la frontière américaine; ces données correspondent *grosso modo* à celles qu'avait enregistrées Vinay (1950, p. 492). Sauf quelques exceptions, les francophones canadiens hors Québec pratiquent le [r] apical (voir les mêmes sources; voir aussi Hull, 1956, p. 49; Lucci, 1972, p. 109).

On pourrait invoquer encore un grand nombre d'exemples, phonétiques et lexicaux, pour illustrer la réalité de grandes régions linguistiques au Canada français. Ceux qui précèdent suffisent pour bien faire comprendre qu'il existe deux grands domaines, le québécois et l'acadien, et que le français du Québec se divise lui-même en deux variétés géographiques, celle de l'Est et celle de l'Ouest, avec une zone de transition qui se situe dans la grande région de Trois-Rivières (les isoglosses se répartissent sur plusieurs kilomètres dans cette zone intermédiaire). Comme la chose a été signalée pour *bombe* et *canard*, cette distinction se répercute dans les régions peuplées à une époque plus récente selon que les colons venaient de la région de l'Ouest ou de celle de l'Est.

Massignon (1962, p. 70-75, 740-741) a déjà exposé les raisons expliquant les différences d'usage entre les Acadiens et les Québécois, différences qui se manifestent dès l'époque de la colonisation. La plus importante de ces raisons est le peuplement d'origine: la proportion des immigrants originaires de régions situées au sud de la Loire (que j'identifie ici à l'ouest de la France, à l'instar de Massignon) est beaucoup plus forte en Acadie qu'au Québec où la population s'est au contraire développée à partir de trois noyaux équilibrés se rattachant aux régions du nord-ouest, du centre et de l'ouest de la France. On comprend tout de suite, à la lumière de ces données, la répartition des mots *aune* et *verne* au Canada français (voir ci-dessus).

D'autres facteurs ont également joué dans la formation des deux grandes régions linguistiques que constituent l'Acadie d'une part, le Québec et sa diaspora d'autre part (franco-ontarien et franco-canadien de l'Ouest) : 1) la séparation plus ancienne de l'Acadie d'avec la France (séparation définitive en 1713, après une période de ballottage de près d'un siècle entre le pouvoir français et le pouvoir anglais) ; 2) les rapports plus étroits que les Acadiens ont entretenus avec les populations de langue anglaise ; 3) l'influence prépondérante qu'ont eue, dans la formation du français acadien, les familles fondatrices venues de la seigneurie du Loudunais (aujourd'hui le département de la Vienne), alors que le français du Québec était soumis à des influences plus diversifiées et à une emprise plus grande du parler de la région parisienne.

Le peuplement d'origine me paraît également devoir être invoqué comme étant la raison principale de la division du domaine québécois entre la partie est et la partie ouest. La façon même dont les isoglosses se répartissent selon une ligne nord-sud à peu près à mi-chemin entre Québec et Montréal suggère déjà qu'il y a eu rencontre de deux groupes importants dont les usages caractéristiques se sont ajustés dans une zone intermédiaire dont les frontières varient un peu, comme pour rendre compte de mouvements de poussée d'est en ouest ou inversement. Les linguistes n'ont pas vraiment encore examiné cette question des rapports entre les groupes fondateurs et les caractéristiques du québécois de l'Est et celles du québécois de l'Ouest. Dans les études qui ont été faites des origines du peuplement (par exemple Charbonneau *et al.*, 1987), on fusionne généralement les données concernant les établissements montréalais et québécois, ce qui masque le phénomène.

Il faut en effet se rendre compte que les trois noyaux français à l'origine du peuplement de la colonie laurentienne n'ont pas eu une influence égale dans les établissements de Québec (1608), de Trois-Rivières (1634) et de Ville-Marie (1642). Dechêne (1974, p. 95) nous apprend en effet que « [l]a prépondérance numérique des immigrants de l'Ouest [de la France] est particulièrement marquée à Montréal » ; près des deux tiers de l'échantillon qu'elle a étudié étaient « originaires d'un secteur restreint qui s'étend depuis la Garonne jusqu'aux confins des pays de la Loire » et cette immigration était d'origine rurale dans une proportion de 65 %. En mettant en rapport les données de Dechêne avec

celles qui concernent l'ensemble de la colonie laurentienne – à savoir que les régions du Nord-Ouest, du Centre et de l'Ouest ont fourni un nombre comparable d'immigrants, ce qui a été établi déjà par Lortie (1903-1904); que les immigrants étaient majoritairement d'origine urbaine (voir la contribution de Charbonneau et Guillemette dans le présent volume) –, il faut conclure: que la région de Québec a reçu proportionnellement plus de colons venant du centre de la France (région dominée par l'influence parisienne) et du nord-ouest que celle de Montréal; que l'influence des ruraux a été sensiblement plus forte dans la région de Montréal.

Québec aurait donc reçu un nombre plus important de locuteurs connaissant les usages linguistiques de Paris. À ce facteur lié au peuplement s'est ajoutée une tendance normalisatrice découlant de la présence des fonctionnaires de l'administration française qui étaient en poste à Québec; il y a donc eu à Québec une double influence parisienne: celle du peuple et celle de l'aristocratie. Que cette influence ait été moins grande à Montréal est confirmé, par exemple, par la suprématie de la prononciation ancienne du /r/ dans cette région; on sait que le [r] apical, qui s'est conservé à Montréal, était en net recul devant le [R] dorsal dans la langue de l'aristocratie parisienne au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, mais qu'il se conservait dans la langue du peuple et qu'il s'est maintenu jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle dans les parlers régionaux. Le français de Montréal serait au départ, plus que celui de Québec, tributaire d'usages régionaux et populaires.

Diverses cartes qu'on peut dresser sur la base des données de Dulong et Bergeron (1980) fournissent des indices qui donnent du crédit à cette hypothèse, par exemple celle qui concerne le concept «abeille» (question 642). Weinhold (1984) a fait remarquer, à propos de la concurrence des mots *mouche* (ou *mouche à miel*) et *abeille* pour désigner l'insecte qui produit le miel, que les deux mots sont bien implantés dans la région montréalaise, mais qu'*abeille* domine nettement dans la région de Québec. Or, *mouche à miel* était indiscutablement le mot général des colons qui sont venus au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

4. «[...] dès le XVII<sup>e</sup> siècle, l'ancienne r apicale n'était plus en usage [à Paris] dans les milieux dont le parler servait de modèle» (Straka, 1979, p. 466).

Puisque, sur le territoire de la France, *abeille* a été diffusé dans le domaine d'oïl à partir de Paris, on doit conclure que la suprématie d'*abeille* dans la région de Québec y dénote une influence normative de source parisienne plus grande qu'à Montréal où *mouche* (à miel) conserve encore une bonne assise, comme d'ailleurs en Acadie où le mot *abeille* n'a pas réussi à percer, d'après les enquêtes des dialectologues<sup>5</sup>.

La région de Montréal a donc subi une certaine influence de la norme parisienne, beaucoup plus nette qu'en Acadie, mais moins forte qu'à Québec, phénomène qui doit être évalué dans le prolongement de la situation qui avait cours déjà au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette influence de la norme parisienne continue de jouer à Montréal, directement (comme partout au Québec) ou par l'intermédiaire de l'usage de la capitale québécoise ou de régions qui partagent les mêmes caractéristiques, comme on le voit par le recul rapide, depuis deux décennies, de la prononciation [r], typique de Montréal, devant celle de Québec, soit [ʀ] (voir Santerre, 1979).

Mais le phénomène de l'influence de la norme parisienne est plus complexe que cela. On observe en effet que la région de Montréal a parfois en commun avec la région parisienne des usages lexicaux que celle de Québec ne connaît pas. Par exemple, à Montréal, on emploie traditionnellement le mot *hameçon*, alors que Québec a maintenu longtemps le dialectalisme *ain* (ou *haim*) ; de même, les ruraux de Montréal employaient le mot français *tombereau*, alors que ceux de Québec utilisaient le mot *banneau*, régional depuis longtemps en France (voir Juneau, 1977, p. 111, 192). Comment donc s'expliquent ces phénomènes inverses, qui ne paraissent cependant liés qu'au lexique ? S'agit-il surtout de mots relatifs aux réalités rurales, ce qui pourrait fournir une piste d'explication ? Y avait-il en France correspondance, dans certains cas, entre les usages de la région parisienne et ceux de l'Ouest, qui se seraient ainsi opposés à ceux du Nord-Ouest ? Cette explication pourrait

---

5. On ne doit pas perdre de vue en effet que les données sur lesquelles s'appuient les observations dont il est fait état ici concernent l'*usage traditionnel* tel qu'il était pratiqué par des témoins ruraux âgés au début des années 1970. Ces données sont extrêmement précieuses pour la reconstitution de ce qui s'est passé, mais il est évident qu'elles ne rendent pas compte de l'usage le plus récent : par exemple, dans la ville même de Montréal, le mot *abeille* est évidemment en usage depuis longtemps.

rendre compte du cas de *tombereau* qui est le mot non seulement de Paris, mais aussi de l'ouest de la France, alors que *banneau* est le mot du nord-ouest (Normandie, Maine), ce qui renvoie à l'explication première : l'influence du peuplement d'origine.

Le peuplement d'origine ne peut cependant, à lui seul, rendre compte de toutes les différences que l'on observe entre le québécois de l'Est et le québécois de l'Ouest, comme il ne suffit pas à expliquer les particularités géographiques du français en Acadie (voir sur ce point Flikeid, 1991). D'autres facteurs doivent être invoqués, par exemple le déplacement des locuteurs, l'histoire des communautés (aspect capital dans le cas de l'Acadie, compte tenu des bouleversements causés par la Déportation), etc. L'étude de la restructuration des usages, telle qu'elle est pratiquée par Valdman et Mougeon, fournit également des données importantes pour une explication d'ensemble. L'insistance qui est mise ici sur l'influence du peuplement d'origine vise à attirer l'attention sur un aspect qui n'a pas été examiné de façon suffisante à ce jour. Comme il s'agit d'un aspect capital, dont la connaissance est essentielle pour bien apprécier les causes ultérieures de la diversification linguistique des parlers français nord-américains, il faut absolument aller plus loin dans cette voie avant d'élaborer des théories qui risqueraient de manquer de fondement historique.

Sur ce point, les linguistes attendent beaucoup des historiens et des démographes. Il serait peut-être révélateur de connaître non seulement l'identité des immigrants qui se sont implantés dans la colonie laurentienne, mais aussi celle de ceux qui sont retournés en France<sup>6</sup>; on sait en effet que la première génération de colons a eu une influence déterminante sur la formation de la koinè (les commentateurs français font encore au XIX<sup>e</sup> siècle de nombreux rapprochements entre les traits du français canadien et les habitudes linguistiques des Normands et des Percherons, qui ont été les premiers à s'établir à Québec). Les locuteurs qui ne sont pas restés venaient-ils des mêmes régions que ceux qui ont fait souche ? Leurs usages ont-ils pu influencer ceux de la communauté

---

6. Charbonneau *et al.* (1987, p. 12) rappellent qu'on a évalué à « plus des deux tiers la proportion des immigrants rentrés en France au XVII<sup>e</sup> siècle après un court séjour au Canada ».

naissante puisqu'ils n'ont pas eu de descendance? Et, pour répondre plus directement à la question traitée ici, ne serait-il pas nécessaire de faire une comparaison entre les lieux d'origine des colons qui se sont implantés respectivement à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal?

## LES MOUVEMENTS DE POPULATION

Une des caractéristiques les plus frappantes de la phonétique québécoise, pour un étranger, est la prononciation assibilée des occlusives dentales [t] et [d] quand elles sont suivies de la voyelle [i], de la voyelle [y], ou des semi-voyelles [j] ou [ɥ]. Ce trait se retrouve dans tous les milieux et sur la presque totalité du territoire du Québec. Du point de vue physiologique, l'assibilation consiste dans un relâchement hâtif de l'occlusion, ce qui a pour effet d'allonger la durée de la portion finale de la consonne (la détente), d'où la perception d'un «bruit fricatif d'une explosion prolongée» (Gendron, 1966, p. 120; voir aussi Haden, 1941, qui illustre la description technique du phénomène à l'aide de palatogrammes). On transcrit généralement le son produit par [t<sup>s</sup>] ou par [d<sup>z</sup>], selon le cas.

Il n'a jamais fait de doute pour les chercheurs que ce trait de prononciation était ancien et à mettre en relation avec les habitudes articulatoires des immigrants qui ont fondé la colonie laurentienne (voir notamment Rousseau, 1935, p. 370-372; Haden, 1941, p. 288; Gendron, 1966, p. 125, 131; Dumas, 1987, p. 10). Mais, comme pour la plupart des traits du français québécois, certains ont suggéré qu'il pouvait s'agir d'une habitude conditionnée par l'influence anglaise. Rousseau (1935) a fait la démonstration que cette explication n'était pas la bonne – il réfutait la thèse qu'il puisse s'agir d'un développement lié à l'influence du *th* anglais – en invoquant justement un argument d'ordre géolinguistique: le fait que ce trait phonétique soit inconnu des Acadiens qui sont pourtant bilingues et «parlent même parfois plus volontiers anglais» (p. 369). Dunn (1874) paraît avoir été le premier à proposer une origine anglaise pour cette prononciation:

Nous pouvons prononcer certains mots d'une manière plus ou moins vicieuse, à cause de l'usage habituel que nous faisons de la langue anglaise; ainsi, nous prononçons les lettres *d*, *l* et *t*, devant l'*i* et l'*u*, de

la même manière que ces lettres se prononcent en anglais dans les mots *expédient*, *individual*, *familiar*, *dilute*, *teetotal*, *tube*<sup>7</sup>.

Bien que l'origine européenne du phénomène ne fasse pas de doute, il reste qu'on doit s'interroger sur la raison de l'absence d'assibilation dans le domaine acadien et sur l'époque à laquelle ce trait phonétique a pu se généraliser au Québec. Sur ces points encore, la comparaison des français nord-américains permet d'entrevoir une explication et de reconstituer la genèse du phénomène.

Établissons-en d'abord clairement la distribution géographique. L'assibilation est générale dans le domaine québécois (la presque totalité du territoire du Québec); elle est par contre inexistante dans le domaine acadien (voir par exemple Lucci, 1972, p. 88; Ryan, 1981, p. 116, 118), sauf dans la partie du Nouveau-Brunswick qui touche le Québec. L'assibilation est d'ailleurs le trait linguistique le plus évident permettant de distinguer un Québécois et un Acadien; comme le rappelle Dumas (1987, p. 8), «si quelqu'un prononce dans tous les cas *t* et *d* sans jamais de *ts* ni de *dz*, la première idée qui nous vient est qu'il est d'origine acadienne».

Pour ce qui est du territoire québécois, il faut cependant faire une exception pour la région de Charlevoix où l'assibilation est moins bien implantée et paraît être un phénomène plus récent que dans les autres régions du Québec. Dans l'étude qu'il a faite du parler de Charlevoix, Stein (1974, p. 30), qui a mené son enquête en 1973-1974 dans des familles établies depuis longtemps dans cette région, signale que

---

7. L'auteur rapproche ici deux phénomènes distincts qui sont reliés à la palatalisation des consonnes (phénomène par lequel la langue vient faire une pression sur le palais dur pendant la production d'une consonne); d'une part l'assibilation de *t* et *d*, qui fait l'objet de notre discussion, d'autre part, semble-t-il, la prononciation du *l* palatal qui est bien attestée en québécois des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (voir Juneau, 1972, p. 136-137), mais dont on trouve peu de traces par la suite (voir par exemple Geddes, 1893, p. 16, col. b). Concernant la prononciation des *t* et *d*, Dunn ajoutait, dans une autre version de cet article publiée dans *L'Opinion publique*, le 15 janvier 1874: «La classe instruite, surtout depuis quelques années, se défait de cet accent, et, aux intonations près, parle très bien.» Cette tendance corrective, dont Gendron (1966, p. 132) fait encore état, n'a pas eu de suite.

l'assibilation est inconnue chez les témoins qu'il a interrogés<sup>8</sup> : «/t/ and /d/ do not assibilate before high vowels or yod. The dialect of Charlevoix shares this non assibilation feature with Acadian speech.»

Une observation semblable avait été faite déjà par La Follette (1952, p. 359) qui avait étudié quatre contes folkloriques relevés quelques années plus tôt par Luc Lacourcière dans la région de Charlevoix<sup>9</sup> : «Nous signalons également l'absence des variantes assibilées [ts] et [dz] qui existent pourtant dans d'autres régions de la province de Québec.» Enfin, Juneau (1976, p. 55) signale la quasi-absence d'assibilation chez une conteuse d'une région qui continue l'aire linguistique charlevoisienne, celle de la Côte-Nord (Grandes-Bergeronnes, Saguenay).

J'ai voulu vérifier le bien-fondé de ces affirmations en écoutant quelques enregistrements effectués auprès de témoins charlevoisiens et conservés aux Archives de folklore de l'Université Laval<sup>10</sup>. J'ai donc choisi au hasard douze enregistrements réalisés entre 1952 et 1971 auprès de témoins habitant la partie centrale de Charlevoix (surtout Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, Saint-Hilarion); six des témoins étaient nés au XIX<sup>e</sup> siècle (entre 1876 et 1899), un autre était né en 1909 et une en 1939; pour les quatre autres témoins, la fiche ne donne aucune indication sur l'âge (voir l'annexe). Des douze témoins formant l'échantillon, cinq assibilent de façon constante, comme à Québec (témoins 6, 7, 8, 9 et 10); deux n'assibilent pas du tout (témoins 1 et 3) et les cinq autres (témoins 2, 4, 5, 11 et 12) n'assibilent que de façon occasionnelle et à un faible degré. On peut observer que les témoins dont on sait qu'ils sont nés au XIX<sup>e</sup> siècle n'assibilent pas ou assibilent très peu.

---

8. L'auteur précise (à la p. 17) que ses informateurs étaient nombreux, mais qu'il a fréquenté surtout un groupe de 12 personnes âgées et peu instruites. Il ajoute : «My daily observations had proven to me that my informants' speech represented well the dialect of Charlevoix.»

9. Les quatre conteurs dont la langue a été étudiée par La Follette étaient nés au XIX<sup>e</sup> siècle; ils habitaient respectivement aux Éboulements, à Saint-Joseph-de-la-Rive, à Saint-Irénée et à Clermont.

10. Je tiens à remercier ici Linda Lamontagne qui m'a apporté son aide pour le repérage et l'écoute de ces enregistrements et m'a ainsi aidé à bien établir les faits.

Les données que j'ai recueillies confirment donc les observations faites par Stein, La Follette et Juneau concernant l'absence ou, du moins, le caractère quelque peu exceptionnel de l'assibilation dans Charlevoix. Ces données indiquent cependant que cette prononciation se répand dans cette région depuis quelques décennies, ce qui invite à nuancer l'affirmation de Stein: au moment de ses enquêtes (en 1973-1974), l'assibilation était certainement mieux connue dans Charlevoix qu'en Acadie. Il reste qu'on peut affirmer qu'il y a à peine une vingtaine d'années, la prononciation non assibilée des consonnes [t] et [d] devant [i], [y], [j] et [ɥ] était encore bien représentée dans le parler traditionnel d'une aire linguistique formant le cœur de la région de Charlevoix; d'autre part, compte tenu que les témoins nés au XIX<sup>e</sup> siècle ne connaissent pour ainsi dire pas l'assibilation, on peut croire que cette prononciation est un phénomène récent dans cette région, ou du moins qu'il n'a pris de l'ampleur qu'à une époque récente<sup>11</sup>.

- 
11. Comme l'a fait remarquer Jean-Yves Dugas dans un commentaire écrit qu'il m'a fait parvenir, on peut s'étonner que l'assibilation fasse partie des habitudes articulatoires des habitants du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque cette région a été colonisée massivement à partir de Charlevoix. Selon Dugas, « les premiers groupes des arrivants au Saguenay au cours de la période de 1852 à 1869 étaient originaires pour une proportion de 80% de Charlevoix, alors que la Côte-du-Sud a fourni quelque 13% des effectifs humains originels du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pendant que la région de Québec n'a contribué sous cet aspect que d'un maigre 6% ». Cette question mériterait effectivement d'être approfondie; il serait intéressant notamment de vérifier (par exemple en écoutant des enregistrements effectués dans les années 1950 et 1960) si les gens âgés (nés au XIX<sup>e</sup> siècle) pratiquaient l'assibilation. Mais il faudrait d'abord mieux cerner le phénomène dans Charlevoix: qu'en était-il des prononciations assibilées dans la région de La Malbaie d'où sont partis (en 1838) les premiers colons qui sont venus s'établir au Saguenay-Lac-Saint-Jean? On sait que cette partie du territoire de Charlevoix est depuis longtemps un lieu de villégiature et a été plus perméable aux influences extérieures. Par ailleurs, dans la mesure où des groupes substantiels de colons sont venus au Saguenay-Lac-Saint-Jean à partir d'autres régions, dans une proportion de près de 20% d'après les données de Dugas, il sera difficile de tirer argument du fait qu'on ne trouverait aucun cas de prononciation non assibilée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean; la dynamique qui se développe à l'intérieur des communautés hétérogènes est complexe, comme on a pu le voir par les recherches qui ont porté sur la formation de la koinè québécoise (voir à ce propos les diverses contributions réunies dans Mougeon et Beniak, 1994). Des facteurs comme l'implantation hâtive de certains groupes, l'influence de l'usage québécois général (qui devait bien commencer à se faire sentir vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle), l'étalement de la population sur un territoire relativement étendu, etc., devront être pris en compte pour qu'on ait une image d'ensemble.

Il faut préciser, pour la compréhension de la démonstration qui va suivre, que la région de Charlevoix n'a reçu ses premiers colons stables que dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle ; Baie-Saint-Paul, par exemple, a été colonisée vers 1678 par un groupe venant de la région de Québec (les premiers registres datent de 1681). Par la suite, les habitants de Charlevoix ont vécu en vase clos jusque vers le début du XX<sup>e</sup> siècle (le lien ferroviaire avec Québec n'a été établi qu'en 1914); selon le géographe Blanchard, les paroisses de Charlevoix «étaient réellement des îles, souvent isolées entre elles et à peu près privées de communications par terre avec Québec» (pour cet aspect historique, voir les références dans Stein, 1974, p. 2-10).

Dans les autres parlers français d'Amérique du Nord, l'assibilation est connue partout où l'influence québécoise s'est fait sentir. Il faut cependant préciser encore deux choses qui auront une grande importance pour la datation du phénomène. D'abord, l'assibilation n'est que partielle dans le parler de Windsor (Ontario), région qui a reçu ses premiers colons francophones en 1701; il s'agissait d'un groupe appartenant à la seconde génération des habitants de Montréal, qui accompagnait les militaires chargés d'établir un fort «au Détroit» (voir Hull, 1956, p. 38). Ce phénomène d'assibilation partielle est décrit comme suit par Hull (p. 49):

The dentals [t] and [d] are affricated before [i] and [y]. The Windsor sound is not, however, quite the same as the clear Montreal [ts], [dz], but a slightly affricated [tʰ], [dʰ], varying to [tʰ̥], [dʰ̥], especially before [y]. For example : *outil* [utʰi] ; *dur* [dʰy:r, dʰ̥y:r]. This probably represents an earlier stage of the affricating process.

Ensuite, l'assibilation se produit de la même façon qu'au Québec dans la région de Old Mines (Missouri), colonisée par des pionniers d'origine canadienne entre 1723 et 1726 (voir Thogmartin, 1979, p. 111, 114; Carrière, 1941, p. 513).

Pour compléter ce tour d'horizon, il convient de mentionner que le phénomène de l'assibilation est attesté aussi dans le créole d'Haïti et dans celui de l'île Maurice; on en trouve des traces dans certaines variétés de français louisianais, sans doute par influence du créole haïtien (voir Hull, 1974, p. 68).

Le point sur lequel je veux insister ici est le suivant: la simple comparaison des français nord-américains fournit des données de première importance pour circonscrire l'aire linguistique à partir de laquelle le phénomène de l'assibilation s'est diffusé en Amérique du Nord, pour préciser la période au cours de laquelle il s'est développé et peut-être même pour reconstituer le processus articulatoire qui lui a donné naissance.

On sait que les caractéristiques phonétiques voyagent peu d'une communauté à une autre, contrairement à ce qui se passe pour le vocabulaire. Si donc un trait de prononciation particulier, comme c'est le cas pour l'assibilation, se retrouve à des endroits différents du continent nord-américain, c'est soit qu'il a été apporté par des immigrants français qui se sont implantés simultanément à divers endroits, soit qu'il a été diffusé peu à peu sur le continent par des groupes issus d'une région où l'on pratiquait l'assibilation.

La comparaison de l'usage québécois et de l'usage acadien permet de poser l'hypothèse que l'assibilation n'était pas un phénomène important dans les communautés du sud de la Loire, du moins dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle, puisqu'il ne se retrouve pas en Acadie dont le peuplement d'origine vient de cette région de la France. Par ailleurs, les communautés francophones où ce trait phonétique est connu en Amérique du Nord se sont développées à partir de groupes issus du Québec (Windsor, Missouri); cette constatation est une indication que le phénomène s'est répandu à partir du Québec, ce qui n'empêche pas que ce trait de prononciation ait pu être importé d'Europe. Le fait que l'assibilation soit connue dans des parlers créoles donne à penser justement que le phénomène est d'origine européenne; Rousseau (1935) et Hull (1974, p. 68) signalent d'ailleurs divers cas d'assibilation dans des parlers de France.

Pour ce qui est de la datation, on peut arriver à une hypothèse plausible en mettant en rapport les usages de trois régions peuplées à partir de Québec ou de Montréal: celles de Charlevoix, de Windsor et du Missouri. On a établi plus haut que l'assibilation des [t] et [d] était un phénomène récent dans la région de Charlevoix; on peut déduire de cela que l'assibilation ne faisait pas partie des habitudes articulatoires des premiers colons (venant de la région de Québec) qui s'y sont

installés vers 1680. Dans la seconde région (celle de Windsor), dont le peuplement remonte à 1701, l'assibilation est mieux implantée, mais elle n'est encore que partielle ; c'est là une indication que le phénomène avait progressé de façon sensible dans la colonie laurentienne au cours des vingt années qui avaient suivi la fondation de Charlevoix. Enfin, puisque l'assibilation est complète dans la région du Missouri, fondée par des Canadiens vers 1725, on pourrait en conclure que ce trait phonétique avait atteint le terme de son évolution au Québec dans la colonie laurentienne à cette époque. Il faut cependant montrer un peu de prudence sur ce dernier point, car il est difficile de faire la preuve que ce trait de prononciation n'a pas pu se consolider au Missouri par la suite, sous l'influence d'autres immigrants venant du Québec ; la progression rapide du phénomène entre 1680 (Charlevoix) et 1701 (Windsor) permet malgré tout de penser que l'assibilation a atteint son stade final dans un laps de temps assez court.

En somme, l'assibilation aurait connu un développement rapide à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. D'une tendance latente dans des régions de France, l'assibilation serait devenue, quelque quarante ans après les premières manifestations qu'on peut en supposer dans la colonie laurentienne, une des caractéristiques principales de la prononciation québécoise. Il reste à découvrir les raisons de l'émergence de ce trait de phonétique. On est tenté d'y voir, à première vue, le résultat de l'influence de groupes qui seraient arrivés dans la colonie laurentienne après les premières vagues d'immigrants, puisque l'assibilation est un phénomène relativement tardif comparativement à d'autres tendances phonétiques du français québécois ; les historiens et les démographes ont peut-être la réponse à cette question : d'où venaient les colons qui se sont implantés dans la colonie laurentienne entre 1660 et 1680 ?

Hull (1974, p. 68) suggère que ce trait de prononciation a pu se répandre à partir du port de Nantes, mais il faudrait vérifier cette hypothèse qui vise à appuyer sa théorie selon laquelle les français nord-américains seraient issus d'une variété maritime de français. On peut cependant faire un meilleur accueil à son explication concernant le développement tardif de ce phénomène dans la vallée de la Loire ; cette hypothèse concorde avec son absence en acadien et son apparition en québécois vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle seulement. Hull tire argument de cet état de choses pour suggérer que les créoles à base française qui ne

connaissent pas l'assibilation doivent s'être stabilisés avant ceux qui la connaissent, ce qui fait voir encore les multiples leçons qu'on peut tirer de la comparaison des aires géolinguistiques.

Dans le texte qu'il publie ici même, Léon met le phénomène de l'assibilation en rapport avec celui de l'affaiblissement des prononciations palatales héritées de France<sup>12</sup>. L'assibilation s'inscrirait dans un processus de dépalatalisation des occlusives [c] et [j], lesquelles sont attestées au Québec depuis le début de la colonie (voir Juneau, 1972, p. 119-138). Les palatales [c] et [j] auraient d'abord connu, en régressant, un stade [tʃ] ou [dʒ] (affrication), qui caractérise encore l'acadien, avant d'atteindre la position alvéolaire où se produit l'assibilation; l'assibilation correspondrait ainsi à un stade de dépalatalisation plus avancé que les prononciations acadiennes.

Les données géolinguistiques semblent appuyer cette hypothèse que Gendron (1966, p. 122) avait évoquée déjà sans cependant lui donner sa préférence. En effet, l'acadien, dont la formation est ancienne (première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle), ne connaît que le premier stade de dépalatalisation, soit l'affrication; le français de Windsor (qui représente un usage du début du XVII<sup>e</sup> siècle) rendrait compte d'une étape intermédiaire où l'assibilation se manifeste sans que le stade affriqué ne soit totalement disparu (voir le témoignage de Hull, ci-dessus); le stade final de l'évolution est atteint dans le français du Missouri et dans celui du Québec où l'assibilation est complète.

L'étude du phénomène de l'assibilation conduit ainsi à la mise en évidence d'un autre facteur permettant d'expliquer la variation des français nord-américains, c'est-à-dire les mouvements de population. En effet, la carte géolinguistique de l'assibilation rend compte du fait que des traits linguistiques se sont répandus sur le territoire de l'Amérique du Nord à la faveur du déplacement de groupes de francophones. On aurait évidemment pu invoquer d'autres exemples

---

12. «[...] on pourrait supposer, pour tous les phénomènes reliés à la palatalisation, y compris l'assibilation, non pas une palatalisation récente en français canadien, mais une palatalisation ancienne, et admettre un affaiblissement général du système comme un phénomène plus tardif. La forte palatalisation ancienne du normand invite à aller dans ce sens.»

illustrant l'influence de ce facteur, notamment le mieux connu, celui de l'introduction des caractéristiques phonétiques et lexicales acadiennes en Louisiane à la suite de l'arrivée massive de colons acadiens qui s'y sont réfugiés après la Déportation. L'exemple que j'ai choisi avait l'avantage de montrer que la prise en compte de ce facteur pourrait s'avérer extrêmement rentable pour l'explication globale de phénomènes à propos desquels on s'interroge encore.

## L'INFLUENCE MULTIFORME DE L'ANGLAIS

Que l'anglais ait exercé une influence beaucoup plus grande sur certaines communautés francophones de l'Amérique du Nord que sur d'autres n'a pas à être démontré. Les francophones canadiens vivant à l'extérieur du Québec, qui baignent dans un milieu essentiellement anglophone, ont évidemment adopté dans leurs parlers de nombreux anglicismes qui n'ont pas cours au Québec ou qui n'y sont connus que de façon marginale, sans parler du phénomène de l'alternance de code qui est bien représenté chez eux (sur ces questions, voir notamment Mougeon et Beniak, 1989). L'influence de l'anglais a joué de façon plus déterminante encore dans le cas des parlers français des États-Unis où le français n'est protégé par aucun statut officiel (sauf en Louisiane, depuis quelques années); l'évolution de ces parlers a été littéralement façonnée par les contacts constants avec l'anglais, le français ne pouvant compter pour sa survie que sur la force de la tradition orale (pour le Missouri par exemple, voir Carrière, 1939, p. 119; Thogmartin, 1979, p. 115-116).

Il ne fait donc pas de doute que l'influence de l'anglais est l'un des facteurs principaux de la différenciation des parlers français d'Amérique du Nord. Le français du Québec, même s'il ne permet pas d'illustrer toutes les formes que cette influence a pu prendre, est sans doute celui qui a connu le plus grand nombre de situations différentes où la pression de l'anglais s'est exercée, dans le temps, dans l'espace et à travers les divers milieux de la société. En somme, l'anglais a fait sentir sa pression de façon répétée et sur divers fronts, pénétrant tel secteur du vocabulaire, colorant fortement le parler de telle région ou de tel groupe, avec des mouvements de retraite auxquels il a été forcé devant la résistance acharnée dont a fait preuve la collectivité québécoise.

L'histoire de l'influence anglaise au Québec n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Il faut en effet prendre conscience qu'elle s'est produite à des époques différentes, par l'intermédiaire de groupes différents et dans des circonstances différentes. Non seulement l'opération de repérage des anglicismes est-elle loin d'être terminée, mais il reste beaucoup à faire pour expliquer comment les emprunts ont pénétré dans le français du Québec. Une meilleure connaissance de l'ensemble du phénomène est nécessaire non seulement sur le plan académique, pour bien établir les faits, mais peut-être surtout sur le plan sociolinguistique, pour mieux juger de cette influence et pour guider l'évaluation qu'on doit faire aujourd'hui des nombreux emprunts que le français du Québec a faits à l'anglais<sup>13</sup>.

Le français du Québec a emprunté à l'anglais britannique et à l'anglais américain, selon les époques. Il ne faut donc pas se surprendre qu'on trouve au Québec à la fois le mot *lift* au sens de « monte-charge », qui appartient à l'usage britannique, et le mot *char* au sens de « wagon », calque de l'anglais américain *car*; ou encore que certains de ces emprunts, qui demeurent usuels au Québec, correspondent à des mots qui ont vieilli en anglais, par exemple *chum* « ami ». De plus, ces emprunts ont été faits en grande partie par voie orale, ce qui peut expliquer que certains emplois ne soient pas attestés dans les dictionnaires anglais, par exemple *pinch* au sens de « moustache »<sup>14</sup>.

Divers groupes d'anglophones ont tour à tour fait sentir leur présence sur le territoire du Québec et ces groupes ont exercé une influence différente : les Britanniques étaient bien implantés à Québec et à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle et c'est sous leur domination que se sont formés les vocabulaires du droit et du Parlement ; les loyalistes ont dominé pendant une partie du XIX<sup>e</sup> siècle dans la région des Cantons-de-l'Est ; les Irlandais ont fourni de bons contingents au XIX<sup>e</sup> siècle,

---

13. La Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) a organisé, à l'hiver 1992, un séminaire multidisciplinaire intitulé « Anglicisme et identité québécoise » au cours duquel ont été examinés divers aspects de cette question (les actes du séminaire seront publiés dans cette même collection).

14. Cet emploi est peut-être à mettre en relation avec le sens de « pincée (de tabac) » (voir à ce sujet Poirier, 1985, p. 106-107).

notamment dans la région de Québec. Par ailleurs, le territoire du Québec touche aux États-Unis au sud, à l'Ontario à l'ouest et au Nouveau-Brunswick à l'est; or, on ne parle pas tout à fait le même anglais dans ces régions.

Mercier (1981, p. 123-133) a mis en lumière le fait que les dénominations anglaises dont on se sert au Québec pour désigner la chaussure de sport avaient des origines différentes. *Shoe-claque*, qui découle probablement, par étymologie populaire (rapprochement effectué avec le mot *claque*), de l'anglais *shoe-pack*, est le mot qui domine à l'est de Trois-Rivières et en Abitibi; *shoe-pack* a dû pénétrer par la langue du commerce. *Running-shoe(s)* s'est imposé à l'ouest de Trois-Rivières; il s'agit d'un mot de l'anglais canadien qui a sans doute été adopté par voie orale. Près de la frontière sud du Québec et dans les Cantons-de-l'Est, on dit plutôt *sneak* qui est un mot de l'anglais familier. La carte qu'on peut ainsi dresser à partir des données de Dulong et Bergeron (1980, question 1936) illustre à elle seule trois voies différentes par lesquelles les mots anglais ont pénétré dans le français du Québec.

On connaît donc un bon nombre de pistes à explorer pour expliquer les différences que présentent diverses régions du Québec en ce qui a trait aux anglicismes. Il reste à préciser ce qui s'est passé dans chaque cas; la comparaison des aires géolinguistiques apporte sur ce point un éclairage fort utile en complétant la recherche dans les fichiers historiques et les dictionnaires.

Les différences régionales attirent évidemment l'attention parce qu'elles paraissent poser un problème. Or, on pourrait se demander au contraire comment s'expliquent les anglicismes qui sont répandus sur tout le territoire du Québec: comment se fait-il que ces emprunts, qui représentent la majorité des cas, soient connus partout, même dans les régions où les populations n'ont pour ainsi dire pas été mises en contact avec des anglophones? On sait qu'un bon nombre de ces emplois ont été introduits par le commerce, que d'autres ont été véhiculés par les journaux, que d'autres enfin ont été adoptés simultanément à plusieurs endroits parce que c'étaient des termes usuels dans divers milieux de travail (chantiers, industries). Mais peut-être faudrait-il examiner de près une autre cause qui pourrait bien se révéler importante, compte tenu des données nouvelles que les historiens ont mises à notre dispo-

sition au cours des dernières années, soit les rapports avec la Nouvelle-Angleterre.

Roby (1990) a décrit l'épopée de ces Québécois qui ont quitté leurs patelins d'origine pour s'établir dans cette région des États-Unis où ils rêvaient d'améliorer leurs conditions de vie. Entre 1840 et 1930, environ 900 000 Québécois vivront cette aventure. Pendant quelques décennies, il s'établit une sorte de va-et-vient entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, les émigrants revenant au pays pour s'occuper de leurs terres, visiter leurs familles ou se réinstaller pendant les périodes où la récession ralentit la production industrielle dans le Nord-Est américain.

Il paraît inévitable que, dans ce contexte, les Québécois, devenus Franco-Américains, aient apporté au Québec, lors de leurs déplacements, les mots anglais qu'ils avaient adoptés par la force des choses en travaillant aux États-Unis. Compte tenu que les migrants venaient de diverses régions du Québec, leur influence a pu se faire sentir dans l'ensemble du territoire de la province. Maintenant que les historiens ont établi les faits et mesuré l'importance des déplacements entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, les linguistes devraient prendre le relais et scruter les documents qui leur permettraient de découvrir l'incidence qu'a pu avoir l'épopée de la Nouvelle-Angleterre sur l'anglicisation du français du Québec.

Une petite recherche que j'ai faite, il y a une quinzaine d'années, dans le journal *La Tribune* de Woonsocket m'a permis de voir que les anglicismes que j'y relevais étaient les mêmes que je retrouvais dans la presse québécoise de l'époque (Poirier, 1978, p. 80-81). Je ne m'étais pas alors inquiété de savoir s'il pouvait y avoir eu importation d'anglicismes à partir de la Nouvelle-Angleterre, mais la question mériterait d'être examinée en comparant les sources. C'est la recherche que j'ai faite avec quelques étudiants sur l'origine du mot *pâté chinois* qui m'a conduit à m'intéresser à cette question (Poirier, 1988a); il paraît en effet possible que cette appellation découle d'une traduction de *China pie*, d'après le nom d'une petite localité située à l'extrémité nord du lac China, dans le Maine. La Nouvelle-Angleterre aurait ainsi fourni, pour la seconde fois, un nom de mets qui s'est révélé très populaire au Québec, le premier étant le mot *bean* (voir Poirier, 1988b).

On voit donc que l'étude de l'anglicisme nécessitera encore bien des recherches si l'on veut en arriver à une connaissance approfondie du phénomène, notamment des voies de pénétration des emprunts. Les manuels correctifs, qui sont les principaux ouvrages de nature linguistique à avoir traité de l'anglicisme, n'ont donné du phénomène de l'anglicisation qu'une image étriquée, leurs auteurs se limitant à condamner les emprunts. Or, pour comprendre le phénomène de l'anglicisation de la langue et de la société québécoise, il ne suffit pas de faire l'inventaire des formes en cause, mais il est nécessaire de les mettre en rapport avec les époques, avec les lieux, avec les groupes de locuteurs et avec les activités qui ont pu être des facteurs facilitant l'adoption des emprunts à l'anglais. Examinée dans cette perspective, l'anglicisation n'est plus un phénomène purement linguistique, mais une expérience humaine qui a profondément modifié la personnalité des Québécois, en raison des multiples formes qu'elle a pu prendre.

\*

\* \*

Dans ce texte, j'ai cherché à montrer que la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord s'explique par des causes qui peuvent être mises en évidence par la simple comparaison des aires linguistiques. Cette comparaison est susceptible de révéler l'origine des faits, de faire découvrir les époques où ces faits se sont produits, les régions à partir desquelles ils se sont diffusés, etc. ; elle peut aussi faire prendre conscience de la complexité de certains phénomènes qu'on a pu traiter de façon trop superficielle dans le passé. On aura compris en outre que la recherche linguistique doit de plus en plus s'appuyer sur les travaux de spécialistes d'autres disciplines auxquels les linguistes, à leur tour, fourniront des données pour leurs démonstrations scientifiques.

■

*Annexe*

*L'assibilation dans la région de Charlevoix :  
étude d'un échantillon d'enregistrements  
(Archives de folklore, Université Laval)*

1. Coll. Luc Lacourcière (enr. 3244, bob. 1662).  
Enr. de 1952, Les Éboulements. Homme de 76 ans, cultivateur.  
Aucune assibilation (deux cas de légère assibilation). Palatalisation dans *tourtière* et *moitié*.
2. Coll. Luc Lacourcière (enr. 1803, bob. 1346).  
Enr. de 1954, Saint-Joseph-de-la-Rive. Homme de 74 ans.  
En général, pas d'assibilation. Quelques cas d'assibilation faible.
3. Coll. Luc Lacourcière (enr. 1806, bob. 1346).  
Enr. de 1954, Les Éboulements. Homme de 72 ans.  
Aucune assibilation (sauf un cas ou deux où la consonne est légèrement assibilée).
4. Coll. Luc Lacourcière (enr. 1752, bob. 1334-1335).  
Enr. de 1954, Clermont. Homme de 55 ans.  
Assibilation rare et très légère. Les [d] sont presque toujours non assibilés.
5. Coll. Luc Lacourcière (enr. 3228, bob. 1661).  
Enr. de 1956, Saint-Hilarion. Homme de 66 ans, cultivateur.  
Assibilation légère, souvent aucune assibilation.
6. Coll. Luc Lacourcière (enr. 3231, bob. 1661).  
Enr. de 1956, Saint-Hilarion. Homme (âge non précisé).  
Assibilation constante, comme à Québec (à l'occasion plus faible pour le [d]).
7. Coll. Pierre Perrault (enr. 73, bob. 4927).  
Enr. de 1961, Saint-Joseph-de-la-Rive. Homme (âge non précisé), constructeur de bateaux.  
Les prononciations assibilées et non assibilées sont à peu près à égalité. Quelques cas de palatalisation nette (*quinze, quai*).

8. Coll. Pierre Perrault (enr. 74, bob. 4927).  
Enr. de 1961, Les Éboulements. Homme (âge non précisé), garde-phare.  
Assibilation constante, comparable à celle de Québec.
9. Coll. Pierre Perrault (enr. 86, bob. 4930).  
Enr. de 1961, Baie-Saint-Paul. Homme (âge non précisé).  
Assibilation constante, comparable à celle de Québec.
10. Coll. Richard Sage (enr. 10, bob. 6093).  
Enr. de 1970, Baie-Saint-Paul. Femme de 31 ans, professeure (15 années d'étude).  
Assibilation quasi constante, parfois plus faible pour les [d]. Palatalisation occasionnelle, qui paraît liée à certains mots (par exemple *diable*).
11. Coll. Richard Sage (enr. 9, bob. 6093).  
Enr. de 1970, Baie-Saint-Paul. Homme de 87 ans, cultivateur (6 années d'étude), aucun déplacement à l'extérieur.  
Assibilation très rare.
12. Coll. Jean-Arthur Harvey (enr. 6, bob. 78).  
Enr. de 1971, Sainte-Mathilde (près de Cap-à-l'Aigle). Homme de 62 ans, cultivateur, a vécu quelque temps dans une communauté religieuse.  
Presque pas d'assibilation.

## Bibliographie

- Carrière, J.-M. (1939), « Creole Dialect of Missouri », dans *American Speech*, 14, 2 (avril), p. 109-119.
- Carrière, J.-M. (1941), « The Phonology of Missouri French: A Historical Study », dans *The French Review*, 14, 5 (mars), p. 410-415; 6 (mai), p. 510-515.
- Charbonneau, Hubert, et al. (1987), *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris et Montréal, Institut national d'études démographiques et PUM, VIII + 232 p.
- Clapin, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français*, Montréal et Boston, C.O. Beauchemin & Fils et Sylva Clapin, XLVI + 389 p. (réimpr., PUL, 1974).
- Dechêne, Louise (1974), *Habitants et marchands de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris et Montréal, Plon, 588 p.
- Dulong, Gaston, et Gaston Bergeron (1980), *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'est du Canada*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 10 vol.
- Dumas, Denis (1987), *Les prononciations en français québécois*, Sillery, PUQ, XV + 155 p.
- Dunn, Oscar (1874), « Le « patois » canadien », dans *Journal de l'instruction publique*, Québec, 18, 1 (janvier), p. 8 (article non signé mais qui peut être attribué à cet auteur qui publie un texte intitulé « Notre « patois » » dont le contenu est semblable dans *L'Opinion publique*, le 15 janvier 1874, p. 25).
- Dunn, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, XXVI + 199 p. (réimpr., PUL, 1976).
- Flikeid, Karin (1991), « Les parlers acadiens de la Nouvelle-Écosse (Canada) : diversification ou origines diverses ? », dans Brigitte Horiot (dir.), *Français du Canada – français de France*, Actes du II<sup>e</sup> Colloque international de Cognac, du 27 au 30 septembre 1988, Tübingen, Niemeyer, p. 195-214.
- Geddes, James (1893), « Two Acadian French Dialects Compared with the Dialect of Ste. Anne de Beaupré », dans *Modern Language Notes*, VIII, 8 (cité d'après un tiré à part, 22 p.).
- Gendron, Jean-Denis (1966), *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris et Québec, Klincksieck et PUL, XX + 254 p.
- Haden, Ernest F. (1941), « The Assibilated Dentals in Franco-Canadian », dans *American Speech*, 16, 4 (décembre), p. 285-288.
- Haden, Ernest F. (1942), « The French-Speaking Areas of Canada: Acadians and Canadians », dans *Bulletin. American Council of Learned Societies*, 34 (mars), p. 82-89.
- Haden, Ernest F. (1973), « French Dialect Geography in North America », dans Thomas A. Sebeok (dir.), *Current Trends in Linguistics*, 10, 1, La Haye et Paris, Mouton, p. 422-439.

- Hull, Alexander (1956), « The Franco-Canadian Dialect of Windsor, Ontario: A Preliminary Study », dans *Orbis*, 5, p. 35-60.
- Hull, Alexander (1974), « Evidence for the Original Unity of North American French Dialects », dans *Revue de Louisiane*, 3, 1 (été), p. 59-70.
- Juneau, Marcel (1972), *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*, Québec, PUL, XVIII + 311 p.
- Juneau, Marcel (1976), *La jument qui crotte de l'argent: conte populaire recueilli aux Grandes-Bergeronnes (Québec). Édition et étude linguistique*, Québec, PUL, 143 p.
- Juneau, Marcel (1977), *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, PUL, 278 p.
- La Follette, James E. (1952), « Étude linguistique de quatre contes folkloriques du Canada français », thèse de doctorat, Université Laval, XIII + 634 p.
- Landry, Joseph Allyn (1943), « The Franco-Canadian Dialect of Papineauville, Quebec. Phonetic System, Morphology, Syntax, and Vocabulary », thèse de doctorat, The University of Chicago, VII + 274 p.
- Lavoie, Thomas, Gaston Bergeron et Michelle Côté (1985), *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications, 5 vol.
- Lortie, Stanislas (1903-1904), « De l'origine des Canadiens-français », dans *Bulletin du parler français au Canada*, 1, 9, 1903, p. 160-165; 2, 1, 1904, p. 17-18.
- Lucci, Vincent (1972), *Phonologie de l'acadien (parler de la région de Moncton, Nouveau Brunswick, Canada)*, Montréal, Paris et Bruxelles, Didier (coll. Studia Phonetica, 7), VIII + 150 p.
- Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol., 980 p.
- Mercier, Louis (1981), « Contribution à la connaissance du vocabulaire de la chaussure en français québécois. Étude diachronique et synchronique », thèse de maîtrise, Université Laval, 340 p.
- Mougeon, Raymond, et Édouard Beniak (dir.) (1989), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, PUL, x + 262 p.
- Mougeon, Raymond, et Édouard Beniak (dir.) (1994), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, PUL, x + 332 p.
- Poirier, Claude (1978), « L'anglicisme au Québec et l'héritage français », dans Lionel Boisvert, Marcel Juneau et Claude Poirier (dir.), *Travaux de linguistique québécoise*, vol. 2, Québec, PUL, p. 43-106.
- Poirier, Claude (1979), « Créoles à base française, français régionaux et français québécois: éclairages réciproques », dans *Revue de linguistique romane*, 43, p. 400-425.
- Poirier, Claude (1985), « Coping with English Borrowings in the Dictionnaire du français québécois », dans *Dictionaries. Journal of the Dictionary Society of North America*, 7, p. 94-111.
- Poirier, Claude (1988a), « Le pâté chinois: le caviar des jours ordinaires », dans *Québec français*, 70 (mai), p. 96-97.

- Poirier, Claude (1988b), «Préférez-vous les « beans », les bines ou les fèves au lard ? », dans *Québec français*, 72 (décembre), p. 96-97.
- Roby, Yves (1990), *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Septentrion, 434 p.
- Rousseau, Jacques (1935), « La prononciation canadienne du *t* et du *d* », dans *Le Canada français*, XXIII, 4, p. 369-372.
- Ryan, Robert W. (1981), *Une analyse phonologique d'un parler acadien de la Nouvelle-Écosse (Canada). (Région de la baie Sainte-Marie)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, v + 183 p.
- Santerre, Laurent (1979), « Les [r] montréalais en régression rapide », dans *Protée*, VII, 2 (automne), p. 117-131.
- Stein, Dominique Shuly (1974), « The French-Canadian Dialect of County Charlevoix, Québec », thèse de doctorat, The University of Michigan, v + 176 p.
- Straka, Georges (1979), *Les sons et les mots. Choix d'études de phonétique et de linguistique*, Paris, Klincksieck, 622 p. (l'article cité, « Contribution à l'histoire de la consonne R en français », a d'abord été publié en 1965).
- Thogmartin, Clyde (1979), « Old Mines, Missouri et la survivance du français dans la Haute Vallée du Mississippi », dans Albert Valdman (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, p. 111-118.
- Vinay, Jean-Paul (1950), « Bout de la langue ou fond de la gorge ? », dans *The French Review*, 23, p. 489-498.
- Vinay, Jean-Paul (1973), « Le français en Amérique du Nord : problèmes et réalisations », dans Thomas A. Sebeok (dir.), *Current Trends in Linguistics*, 10, 1, La Haye et Paris, Mouton, p. 323-406.
- Weinhold, Norbert (1984), « Observations sur deux cartes de l'ALEC : ABEILLE et AUNE », dans *Travaux de linguistique et de littérature*, Strasbourg, XXII, 1, p. 265-274.